



rapports. Le rapport final du groupe spécial chargé d'étudier la plainte du Canada relativement aux mesures prises par l'Australie pour interdire les importations de saumon frais, réfrigéré et congelé en provenance du Canada devrait être publié d'ici la fin de mai.

Le Canada a par ailleurs réglé deux autres différends commerciaux en 1997, soit celui qui l'opposait à la Hongrie au sujet des subventions à l'exportation de produits agricoles (juillet) et le désaccord avec l'Inde au sujet des restrictions quantitatives frappant les importations de produits agricoles, textiles et industriels (décembre). Le désaccord qui existe entre le Canada et le Brésil au sujet de l'application du programme brésilien de subventions à l'exportation (PROEX) aux aéronefs en est encore au stade des consultations.

D'autre part, le Canada suit activement le développement des différends commerciaux qui mettent en présence d'autres membres de l'OMC, chaque fois que ses intérêts commerciaux ou son engagement envers le système de l'OMC justifient de telles interventions. Le Canada s'est joint aux consultations menées par certains autres membres (par exemple, la plainte portée par l'UE contre les mesures japonaises concernant les importations de porc, la plainte des États-Unis contre les mesures prises par les Philippines en ce qui concerne le commerce du porc et de la volaille, et la plainte de l'Argentine contre les contingents tarifaires appliqués par les États-Unis contre les importations d'arachides). En outre, le Canada s'est réservé le droit de présenter une argumentation devant certains groupes spéciaux en tant que tierce partie, par exemple dans le cas des plaintes portées contre la Corée du Sud et le Chili en ce qui concerne les taxes sur les boissons alcooliques.

Les membres de l'ORD ré-examineront le MRD en 1998. Cet examen, qui doit être effectué d'ici janvier 1999, permettra aux membres de déterminer s'il convient d'apporter certaines améliorations ou clarifications pour maintenir le fonctionnement efficient et efficace du mécanisme de règlement de différends de l'OMC.

ADHÉSION À L'OMC

L'Organisation mondiale du commerce compte actuellement 132 membres, et 30 autres pays ou territoires douaniers ont postulé leur adhésion. La Chine, la Russie, Taïpei Chinois, l'Arabie saoudite, l'Ukraine, l'Estonie, la Lettonie et la Lituanie sont au nombre des 20 candidats avec lesquels des négociations actives ont été engagées. Comme il l'avait fait l'an dernier, le Canada continuera en 1998 de jouer un rôle actif dans ces négociations. Il soutient l'augmentation du nombre d'adhérents à l'OMC pour deux raisons :

- pour assurer un accès plus ouvert et non discriminatoire aux exportations canadiennes de produits et de services vers les marchés concernés;
- pour établir des régimes commerciaux transparents et soumis aux règles dans ces marchés, et contribuer par là à libéraliser les échanges encore davantage.

Les négociations se déroulent sur deux plans parallèles, multilatéral et bilatéral. Un groupe de travail de l'OMC comprenant des membres intéressés examine le régime commercial de chaque pays candidat et relève les modifications qui pourraient éventuellement s'imposer pour que ce régime soit conforme aux critères de l'OMC. En participant aux délibérations du groupe de travail, le Canada est en mesure de veiller à ce que l'adhésion d'un pays déterminé mène à un environnement commercial plus prévisible et moins soumis à l'arbitraire.

Dans les négociations bilatérales, le Canada s'efforce d'obtenir la réduction ou l'élimination des droits tarifaires et des barrières non tarifaires qui entravent l'entrée de produits présentant un intérêt (actuel ou futur) pour les exportateurs canadiens – produits de l'agriculture et de la pêche, matières premières et produits industriels, notamment. Le Canada s'attend normalement à ce que les candidats à l'adhésion confirment formellement leurs engagements tarifaires, offrent un accès non discriminatoire à leurs marchés (par exemple, dans le secteur des oléagineux) et se joignent à diverses initiatives de réciprocité et d'harmonisation élaborées par les membres de l'OMC,